



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/076

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : REGULATION DES PRIX DES CARBURANTS EN CORSE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Cette question entend évoquer dans son préambule un rappel datant de 1989, où, déjà, le Conseil de la Concurrence pointait la structure même du marché corse des carburants, enclavée et dépendante, rendait l'île vulnérable aux dérives.

Trente-six ans plus tard, nous voilà face au même décor. La continuité historique est troublante, presque révoltante et nous dit une chose simple : pendant toutes ces années, la Corse a vécu sous un système de verrouillage de l'infrastructure pétrolière, devenu un outil de domination économique.

Les pratiques ont changé d'habillage, mais pas d'esprit. En fait les corses ne paient pas "le coût de l'insularité", mais plutôt le coût d'un marché captif, verrouillé par ceux qui ont le pouvoir et l'intérêt de le verrouiller.

Ce rappel pour réaffirmer que cette question de la cherté des carburants en Corse est un souci majeur du quotidien des corses. Dans un territoire où la précarité atteint des sommets et où la mobilité est souvent impossible sans avoir recours à un véhicule personnel, payer le prix fort à la pompe met fortement à mal le budget de nos concitoyens.

Les prix des carburants sont bien plus élevés en Corse que sur le continent français.

Une partie de l'explication de ce delta réside dans une entente, entre plusieurs entreprises actives dans les secteurs de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de carburants routiers en Corse, consistant à réserver à leur seul bénéfice un droit de passage au sein des dépôts pétroliers corses. Cette entente relève d'une pratique anticoncurrentielle qui a entraîné un renchérissement du prix des carburants à la pompe subi par les consommateurs.

Ce sont les conclusions de l'Autorité de la Concurrence qui a décidé d'infliger une amende de 187,49 millions d'euros aux entreprises concernées.

La situation décrite n'est pas nouvelle puisqu'elle perdure depuis de nombreuses années. Les préjudices financiers subis par les Corses sont conséquents. Le collectif Agissons contre la cherté des carburants en Corse en a fait un cheval de bataille, depuis 2018, et a fourni un travail considérable à ce sujet. Le député Colombani porte aussi le sujet régulièrement devant l'Assemblée nationale depuis 2019.

En 2021, vous présentiez un rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. Nous y avons d'ailleurs, avec un autre groupe, introduit la saisine de l'Autorité de la Concurrence à ce sujet. Demande qui n'a été suivie d'effet puisque la décision récente de l'Autorité de la Concurrence est le fruit d'une auto-saisine de l'organisme la même année.

Y étaient également cités, même si certains ne nous paraissent pas opportuns, plusieurs dispositions et moyens d'action pour lutter contre la cherté des carburants en Corse. On peut notamment citer la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse ; une phase de travaux techniques associant la Collectivité de Corse, l'Etat et les acteurs de la filière ; la création d'un véritable Institut territorial de la statistique ; une étude visant à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transport routier « propre » dont les résultats étaient prévus pour octobre 2021.

Première question :

Quelles suites avez-vous données à ces propositions ?

Désormais, même s'il a été fait appel de la décision de l'Autorité de la Concurrence par les groupes concernés, la situation injuste subie par les consommateurs corses est éclairée. Du côté de l'Etat, les réponses qui nous sont apportées par le Gouvernement ne suscitent pas l'optimisme quant à une évolution rapide, favorable et conforme aux intérêts du peuple corse.

Seconde question :

Que comptez-vous faire pour que justice leur soit rendue et donc obtenir une régulation des prix des carburants ?